Saint Jean de Thurigneux	**Conseil municipal N° 9/2021 du 12 octobre 2021** **Convocation en date du : 07/10/2021** **Affichée le** : 07/10/2021

Tableau de présence :

NOM	P	A	E	R	AP	Pouvoir donné à :	Réceptionné le :
BERTHOMIEU Stéphane	X						
BAISE-GROGNET Elisabeth	X						
LAISSARD Jean-Louis	X						
LANTENOIS Myriam	X						
LEQUEUE Olivier	X						
MORLOT Michel	X						
MOUREAU Fernanda	X						
NAVEAU Vincent	X						
ODET Hervé	X						
PAQUIER Martine	X						
PETIT Cyrielle	X						
RIBAULT Jean-Pierre	X						
ROGNARD Isabelle	X						
TOMAS Sandrine	X						
VIRET Pierre	X						

Public : Mme Annie BOULON et Le Progrès

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du 14/09/2021
- Modifications des statuts de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée (Délibération)
- Cession de terrain pour l'implantation de la micro-crèche (Délibération)
- Modification du tableau des emplois permanents création point bibliothèque (Délibération)
- Adoption de la nomenclature budgétaire comptable M57 au 1er janvier 2022 (Délibération)
- Modification simplifiée du PLU (Délibération)
- Informations et Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20 heures et 07 minutes par Monsieur le Maire.

Monsieur Jean-Louis LAISSARD a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance en informant les élus que Monsieur Jean-Charles GALINDO prendra en photos les élus en cours de séance afin que le trombinoscope du Conseil soit réactualisé sur le site de la Commune.

OBSERVATIONS SUR LE PRECEDENT COMPTE-RENDU

Le compte-rendu n°8/2021 de la séance

- M Pierre VIRET a remis pouvoir à Mme Fernanda MOUREAU et non à Mme Isabelle ROGNARD, erreur matérielle.
- A fait l'objet de plusieurs remarques orthographiques.
- Le compte-rendu, soumis au vote est adopté à l'unanimité

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMBES SAONE VALLEE (DELIBERATION)

Monsieur le Maire expose que le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 23 septembre 2021, a approuvé la modification des statuts de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée.
Une mise en cohérence de ces statuts avec les dernières évolutions législatives s'avère en effet nécessaire. Cette modification des statuts est également l'occasion d'une mise à jour et d'une clarification des compétences de la CCDSV dont la compétence transport qui sera conservée par la Communauté de Commune

Soumise au vote « à mains levées » cette proposition (0 abstention, 0 contre) est adoptée à l'unanimité.

CESSION DE TERRAIN POUR L'IMPLANTATION DE LA MICRO-CRECHE (DELIBERATION)

Monsieur le Maire, expose aux membres du conseil municipal qu'il a mandaté le Cabinet COSMOS Géomètres Experts afin d'effectuer le plan de division concernant la parcelle D294 en vue de l'implantation d'une micro-crèche.

Cette parcelle nue d'une superficie d'environ de 343m² est situé en zones UE du Plan Local d'urbanisme.

Vu l'esquisse de division du Cabinet COSMOS Géomètres Experts,

Suite au dépôt de dossier à France Domaine, celui n'a pu aboutir, notre demande ne répondant pas aux modalités de consultation du Domaine, en vigueur depuis le 1er janvier 2017.

Après réflexion sur le prix de cession sur les communes avoisinantes, il est proposé la cession d'une parcelle de terrain issue de la parcelle communale D n° 294, pour une superficie d'environ 343 m², au prix de 87,47€ / m², soit un total de 30 000€.

Il est précisé que les frais afférents à la transaction (bornage, notaire) sont à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire informe qu'il a rendez-vous le 19 octobre prochain avec le notaire afin de préparer les conditions de cession qui seront préciser sur l'acte de vente.

Les Elus se questionnent quant :

- au prix de vente qui ne fera pas une recette conséquente sur le budget communal,
- à la possibilité de mettre en place un bail emphytéotique.

Ils demandent que le nombre de place d'accueil soit également confirmé.

Monsieur le Maire prend note de toutes ces remarques, et rappelle que la commune n'a pas la compétence petite enfance, et que de ce fait, il n'est pas possible que le projet soit porté par la commune.

Monsieur le Maire transmettra tous ces points aux porteurs du projet ainsi qu'au notaire. Un retour sera fait à la prochaine séance de conseil.

Par conséquent, aucune délibération ne sera prise, le point est reporté au prochain conseil.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS CREATION POINT BIBLIOTHEQUE (DELIBERATION)

Depuis début septembre 2021, le point bibliothèque a été réactivé, et l'accueil se fait actuellement en mairie les mardis, jeudis et vendredis de 13h30 à 17 heures. La personne en situation d'handicap actuellement en

stage par le biais de Pôle Emploi correspond au profil recherché, et permet d'ouvrir ce nouveau service aux Thurignaciens.

Arrivée de M Hervé ODET à 20h25.

Le stage se terminant au 30 octobre 2021, et afin que ce nouveau service puisse perdurer, Monsieur le Maire propose :

- De recruter un travailleur handicapé sur un emploi permanent Article 38, alinéa 7 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.
- De modifier le tableau des emplois permanent en ouvrant une poste d'Adjoint Administratif de Catégorie C sur un temps de travail de 10.50/35.

Les membres du conseil saluent cette démarche.

Soumise au vote « à mains levées » cette proposition (0 abstention, 0 contre) est adoptée à l'unanimité.

Comme annoncé en début de séance, une suspension 20 minutes à lieu pour les photos.

ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETARIE COMPTABLE M57 AU 1ER JANVIER 2022 (DELIBERATION)

Monsieur le Maire explique :

- Considérant que le passage à la M57 n'oblige pas les collectivités de moins de 3500 habitants à adopter un règlement budgétaire et financier,
- Que compte tenu de la taille de la commune (< 3500 habitants), le référentiel simplifié reste identique à celui du M14 : un vote par nature et par chapitre globalisé
- Que cette nouvelle norme comptable s'appliquera dans un premier temps au budget M14 de la commune,
- Qu'ensuite une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est envisagée au 1er janvier 2023,
- Que la commune a eu l'avis favorable du comptable
- Qu'un accompagnement sera réalisé pour le passage à la M57

Monsieur le Maire propose la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 de la Commune de Saint-Jean-de-Thurigneux.

Soumise au vote « à mains levées » cette proposition (0 abstention, 0 contre) est adoptée à l'unanimité.

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU (DELIBERATION)

Monsieur le Maire rappelle qu'une modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été engagée par arrêté du Maire de la commune de Saint-Jean-de-Thurigneux en date du 25 mai 2021 pour :

- Modifier les prescriptions et le schéma d'aménagement de l'OAP n°2

Ces évolutions ne modifient pas les orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU et n'en remettent pas en cause l'économie générale.

Le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet d'une demande d'examen au « cas par cas » auprès de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Auvergne – Rhône - Alpes (MRAE) afin de juger de la nécessité de réaliser une évaluation environnementale. Par décision n°2021-ARA-KKU-2259 en date du 03 août 2021, la MRAE a décidé de ne pas soumettre ce dossier à évaluation environnementale.

Avant l'ouverture de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée, le Maire de la commune de Saint-Jean-de-Thurigneux a notifié le projet de modification simplifiée du PLU aux personnes

publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme conformément à l'article L153-47.

En application de l'article L.153-47, le dossier du projet de modification simplifiée n°1 du PLU a fait l'objet d'une mise à disposition du public. Cette mise à disposition du public a été prescrite par délibération n°2021-07-01 du Conseil municipale de Saint-Jean-de-Thurigneux en date du 06 juillet 2021. La mise à disposition du public s'est déroulée du 01 au 30 septembre 2021 inclus.

Durant cette période, le dossier du projet de modification simplifiée n°1 du PLU était consultable en mairie ainsi que sur le site internet de la mairie. Un registre mis à disposition du public a été déposé en mairie pour permettre au public de formuler ses observations pendant la durée de cette mise à disposition. Les administrés pouvaient également adresser leurs observations par courrier électronique via une adresse spécifique.

Au cours de la mise à disposition, il n'y a eu aucune observation inscrite sur le registre, aucune observation orale, aucune observation par courriel.

Après examen des avis reçus de la part des Personnes Publiques Associées, qui se sont avérés favorables sans être assortis de recommandations, aucune modification n'a été apportée au dossier du projet de modification simplifiée n°1 du PLU.

Monsieur le Maire propose d'adopter la modification simplifiée du PLU.

Soumise au vote « à mains levées » cette proposition (0 abstention, 0 contre) est adoptée à l'unanimité.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- ***Rue du Fournil :***

Monsieur le Maire informe que dans la nuit du 2 au 3 octobre dernier lors des rafales de vent, un arbre est tombé sur une voiture stationnée devant le domicile d'un habitant. Une déclaration d'assurance a été faite auprès de notre Assureur. Nous avons reçu par la suite un courrier de leur part demandant des précisions sur l'arbre, le stationnement... Une nouvelle fois la question se pose la question de la couverture des risques par l'assurance de la commune.

- ***Courrier d'un habitant du Domaine des Pierres Blanches :***

Monsieur le Maire informe qu'il a été destinataire d'un courrier relatif à l'emplacement d'un chêne communal âgé de plus de 100 ans occasionnant des désagréments sur la propriété de l'habitant qui demande l'abattage de l'arbre.

Monsieur le Maire va prendre contact avec ONF pour avoir un avis sur ce point.

Mme Myriam LANTENOIS souhaite qu'un point de situation sur l'état des arbres de la commune soit fait par prévention du fait de vent violents fréquents (taille arbres fragilisés, évacuation des arbres couchés...)

M Michel MORLOT propose qu'une réflexion soit portée sur la plantation nouvelles essences dans les bois et sur les chemins communaux.

- ***Réunion publique :***

Monsieur le Maire propose d'organiser une réunion publique afin que les différents projets de la Commune soit exposés. La date retenue est le 20 novembre 2021 à 10 heures à Salle des Fêtes de la Commune.

- ***Cérémonie du 11 novembre 2021***

Monsieur demande à Mme Annie BOULON si elle accepterait d'être à ses côtés pour la Cérémonie, cette dernière accepte. Mme Isabelle ROGNARD informe que des Enfants du CMJ et de l'Ecole seront présents.

La Cérémonie aura lieu à 11 heures au Monument aux Morts situé devant la Mairie.

- ***Repas des Anciens :***

La date retenue est le 04 décembre 2021 au restaurant le Saint Jean. La Commission Sociale s'organise quant aux inscriptions pour le repas ou pour les colis de fin d'année.

Monsieur le Maire demande qu'un retour soit fait au prochain conseil.

- ***8 décembre 2021 :***

Comme les précédentes années, le sapin sera décoré par les enfants le mardi 7 décembre.
Son illumination aura lieu le mercredi 18 décembre à 17 heures. Une animation est prévue, elle sera détaillée lors du prochain conseil.

- ***Le Sous des Ecoles :***

Mme Isabelle ROGNARD informe que le Sous des Ecole organisera un loto en début d'année 2022.

- ***Marmitons :***

Mme Isabelle ROGNARD informe que l'Association va clôturer les comptes et dissoudre l'Association. Elle prévoit reverser à Thuri'Gônes et au Sous des Ecoles le montant de leur Trésorerie.

- ***Thuri'Gônes :***

Monsieur le Maire, qu'après échange avec la Présidente, il est convenu que la Commune prend en charge la fourniture des produits d'entretiens pour la garderie. De ce fait, la subvention annuelle sera versée ponctuellement sur projet.

- ***Arborétum :***

Mme Myriam LANTENOIS fait information de la visite de l'arborétum de Châtillon sur Chalaronne avec les jeunes du CMJ. Les enfants ont apprécié cette visite découverte, et sont repartis avec l'idée d'en créer un sur la commune. Un article paraîtra sur le prochain Thuri'Mag.

- ***CMJ :***

Mme Isabelle ROGNARD souligne que le CMJ est très dynamique, et qu'il est très intéressant de travailler avec eux. Elle rappelle que leur mandat est de deux ans, et qu'en 2022 il devra être renouvelé. Le conseil espère que le prochain CMJ puisse trouver de « nouveaux élus » parmi les enfants.

- ***Mobilité :***

Monsieur Olivier LEQUEUE membre de la commission mobilité de la CCDSV, informe que sera mise en place des groupes d'informations dans les écoles afin de sensibiliser les enfants de CM2 sur les règles des transports de scolaires, les abonnements…

Il rappelle également que la carte OURA déployée sur le territoire n'est pas valable uniquement dans les transports SNCF et qu'à terme elle sera également utilisable dans les bus.

- ***Ecole :***

Mme Cyrielle PETIT signale que des parents d'élèves sont mécontents de la nouvelle méthode d'enseignement, et qu'ils préparent une lettre qui sera adressée à l'Inspection Académique. Les enfants arrivants au Collège n'ont pas le niveau scolaire nécessaire pour l'entrée en 6ème.

Monsieur le Maire prend note de cette information, et rappelle qu'il n'a pas la compétence pour intervenir sur ce champ dépendant de l'Education Nationale.

- ***Thuri'Mag :***

M Michel MORLOT indique le journal de la commune sera imprimé ce vendredi 15 octobre pour une distribution à partir du 16 octobre 2021. La touche finale se fera ce 13 octobre avec l'Equipe en charge de cette mission.

- ***Dépôts sauvages :***

M Jean-Louis LAISSARD alerte sur le fait que des dépôts sauvages ont actuellement lieu sur la commune.

Avec M Hervé ODET, l'Agent Communal a évacué des déchets verts trouvés route de Reyrieux. Il faut que nous soyons attentifs. Un article est prévu sur le Thuri'mag.

- ***Marché :***

M Jean-Pierre RIBAULT ainsi que plusieurs élus s'inquiètent pour le devenir du marché dont la fréquentation a fortement chuté au retour des vacances d'étés.

M Olivier LEQUEUE propose qu'une réflexion soit menée sur le choix des commerçants par rapport aux souhaits des habitants.

Mme Sandrine TOMAS rappelle que des flyers ont été distribués par la Commune de Rancé.

Mme Elisabeth BAISE GROGNET a été sollicitée par une administrée qui souhaite faire un stand pour mettre à disposition des flyers relatifs aux ventes à domicile qu'elle réalise chez elle. A l'unanimité, les Elus ont refusé, mais ont accepté que les flyers soient distribués dans les boîtes aux lettres.

- ***Carrefour de Rancé :***

M Pierre VIRET questionne Monsieur le Maire sur la suite donnée par le Département quant aux caméras installées cet été sur le croisement afin de voir le comportement des automobilistes.

Monsieur le Maire informe qu'il n'a pas eu de retour direct, mais que le Monsieur le Maire de Rancé a appris que le Département n'était plus opposé à la mise en place d'un giratoire.

Il rappelle également que d'autres lieux de la commune devraient être sécurisés, et qu'un travail en ce sens devrait avoir lieu.

- ***Logement Communal :***

La commune a reçu deux demandes de logements. Un des dossiers est un jeune couple avec un enfant dont la femme vient d'être embauchée sur la commune. Au vu de ces dossiers, Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer sur l'attribution du logement.

A l'unanimité, le logement est attribué à ce couple.

- ***Conseil Municipal :***

Le prochain conseil aura lieu le mardi 16 novembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15

Le Secrétaire de séance,
Jean-Louis LAISSARD

Le Maire,
Stéphane BERTHOMIEU